



Liquidation judiciaire

Par Julien1904

Bonjour,

J'ai vendu mon commerce le 25 novembre dernier ,ma comptable ne s etend pas bouger du coup et m'a dit que c était impossible de faire une liquidation judiciaire j ai décidé de m occuper par moi même d appelez le greffe et d expliquer la situation,ayant des dettes fournisseurs et dettes URSSAF je suis allez au greffe chercher un dossier à remplir pour faire une liquidation judiciaire, est ce que la liquidation judiciaire pourra être acceptée ou refuser sachant qu avec la vente du commerce je n' ai pas pu rembourser tout les fournisseurs il reste 8000 euros de dettes fournisseurs et 7700 de dettes URSSAF , sachant qu avec la vente les prêt on était rembourser et j était en SARL

Merci de votre aide